

PONT ROULANT & LEVAGE



2 acteurs clé

Le Chef de manœuvre

Définition

- **Le chef de manœuvre** assure l'organisation et la conduite de l'opération de levage en prenant en compte les risques liés à l'environnement de travail.
- **Il est autorisé par son chef d'entreprise**, et doit être identifié sur le chantier / site à l'aide d'un gilet de couleur et connu de tous.
- **Un seul chef de manœuvre doit opérer à la fois** mais plusieurs chefs de manœuvre peuvent prendre le relais si la configuration du chantier / site l'impose.
- **Le chef de manœuvre a sous sa responsabilité** le pontier et le ou les élingueurs.

Rôle

- **Informe le pontier** des règles de sécurité de l'opération de levage et des éventuels risques d'interférence avec d'autres chantiers / opérations.
- **Doit connaître** les caractéristiques des charges et les conditions de sécurité qui en découlent.
- **Vérifie les documents relatifs aux contrôles** réglementaires des appareils et des accessoires de levage.
- **Contrôle le choix et la mise en œuvre** des accessoires d'élingage (mode d'élingage, CMU et angles d'élingage, protection des accessoires, etc.).
- **Est en communication avec le pontier** pour lui donner toutes les instructions permettant de réaliser l'opération de levage en toute sécurité.
- **Gère le balisage** et veille à ce qu'il reste pertinent et soit respecté.
- **S'assure** que le survol de la charge ne mettra aucune personne ou installation en péril.
- **Gère la vitesse d'approche pour décoller et déposer la charge.**

Pontier

Définition

- **C'est un professionnel** formé à la conduite des ponts et **disposant d'une autorisation de conduite établie par son employeur**
- **Il est obligatoirement** aux ordres du chef de manœuvre.
- **Il peut être autorisé** boîte à boutons, cabine et/ou radiocommandé.

Rôle

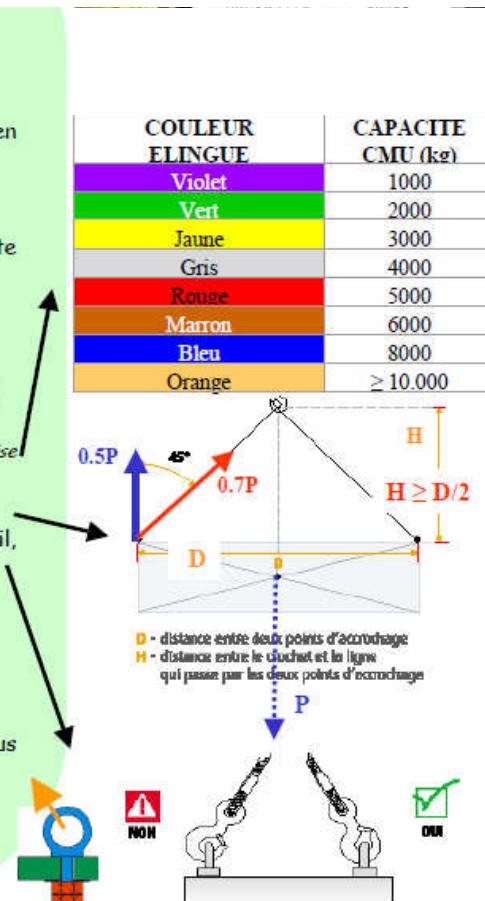
- **Il s'assure** que son engin est en parfait état de marche, que les contrôles (technique et périodique) ont été réalisés et que les levées de réserves ont été effectuées.
- **Il vérifie** avec le chef de manœuvre la qualité et le bon fonctionnement des moyens de communication utilisés pour l'opération de levage.
- **Il pilote** le pont et effectue l'ensemble des manœuvres, sous la direction du chef de manœuvre, dans le respect des règles de l'art conformément à la notice d'instructions du constructeur.
- **Il assure** en fin d'opération, l'évacuation de l'aire de levage et la mise en sécurité du pont.
- **À tout moment, il peut faire valoir son droit d'alerte et de retrait pour interrompre toute opération ou manœuvre qu'il jugerait dangereuse.**

Informations nécessaires

Il est informé par le chef de manœuvre des règles de sécurité mises en œuvre pour maîtriser les risques spécifiques à l'opération de levage

Des points clés au levage !

- Formation des intervenants, **habilitations, autorisations**, (pontier, cariste, ...)
- Chargé de manœuvre identifié (chasuble).
- Préparation du **trajet de la charge**: zone dégagée, déterminer les zones de mise en sécurité des intervenants et considérer les installations à risque (ex: électricité, ...)
- Préparation de la **réception de la charge** avant de lever : calage, support, ... disponibles
- **Balisage 'large'** ou surveillance de la zone de manutention en fonction du risque de chute de charge avec rebond, dislocation, éjection, fouettement.
- Port des **EPI** pour tout agent se trouvant dans la zone de manutention (gants en cuir en ZC)
- **Charge 'monolithique'**, d'un seul tenant et sécurisée (intègre, fermée, arrimée ...)
- Connaissance de la masse de la charge et de son centre de gravité (densité acier: 8 béton: 3)
- Contrôle puis utilisation de moyens de **levage et d'accessoires appropriés** (**CMU/charge**, prise en compte poids appareils) contrôlés (**bague datée, colorée**) et en bon état (**pas de blessure...**)
- **Elingage** assuré selon les règles de l'art (**45°, 60° max**). Elingue protégée (**angles saillants, ...**)
- Vérification préalable de l'état des ancrages, des moyens de préhension sur la charge: œil, crochet puis accrochage (**éviter le glissement !**)
- Absence de toute personne étrangère à la manœuvre.
- Connaissance par les intervenants des différentes phases de la manœuvre .
- **Intervenants soustraits** aux conséquences de l'éventuelle rupture d'un élément.
- Vérification de l'**équilibrage** de la charge et des **angles** avant le levage définitif: **Mise sous tension progressive**.
- Utilisation de moyen de **guidage à distance**, si orientation manuelle de la charge.
- Ouverture du trajet de la charge en la précédent.



Rappels importants

- Avant de commencer un levage : pontier et chef de manœuvre se déclarent prêts à intervenir
- Les phases de mise sous tension et de dépose de la charge doivent se faire à une vitesse adaptée (petite vitesse).
- C'est au chef de manœuvre de gérer ce changement de vitesse en particulier au moment de la dépose de la charge.
- En cas de doute sur la sécurité de l'intervention, chaque acteur doit savoir s'arrêter.